



Séparation de couple avec un enfant

Par **ptitplimous**, le **03/01/2010 à 20:02**

Bonjour,

Je voudrai me séparer de ma compagne (non mariés) avec qui j'ai eu un enfant. Je possède une maison que j'ai achetée avant notre rencontre (qui est à crédit) et quelques comptes en banque (la, LDD, assurance vie). Travaillant avec un salaire de 1500 €, elle, ne travaillant pas, que serais-je obligé de lui donner.

Merci par avance.

Par **Marion2**, le **03/01/2010 à 20:12**

Bonsoir,

Il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance, lui seul est habilité à définir le montant de la pension alimentaire.

Il statuera également, sur le droit de garde et sur le droit de visite et d'hébergement.

Cordialement.